CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 1ER AU 14 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 juin 2014, s'est réuni le **LUNDI 30 JUIN 2014 à 20 H 00,** salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

DECISIONS DU MAIRE

- ELECTIONS – REPRESENTATIONS -

1 - REMPLACEMENT DE MADAME MONIQUE MORIN DEMISSIONNAIRE AU SEIN DES COMMISSIONS

A l'issue du vote à main levée, le Conseil Municipal désigne :

- Pour siéger à :
  - la Commission Voirie - Domaine public, M. Didier VASSET
  - la Commission Culture - Animations, M. Didier VASSET
  - la Commission Sociale – Education Jeunesse, M. Didier VASSET
  - la Commission Finances – Ressources Humaines, M. Didier VASSET
  - la Commission Vie des quartiers et accessibilité, M. Didier VASSET
- Pour représenter la Ville des Sables d'Olonne au Collège Pierre Mauger, en qualité de membre titulaire, M. Didier VASSET

2 - REMPLACEMENT DE MADAME MONIQUE MORIN DEMISSIONNAIRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

En application des dispositions de l'article 22-III du Code des Marchés Publics, la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation des Services Publics Locaux élues le 14 avril 2014 est désormais la suivante :

Membres titulaires :

- M. Yvan KERVENKA
- Mme Dominique MAESTRIPIERI
- M. Gérard MONGELLAZ
- M. Jean-Noël LANDAIS
- M. Gérard MERCIER

Membres suppléants :

- M. Michel BAUDUIN

- M. Jean-Marie BELLE
- Monsieur Dominique TENAUD
- Mme Dominique HORDENNEAU
- M. Didier VASSET

3 - REMPLACEMENT DE MADAME MONIQUE MORIN AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

A l'issue du vote à bulletin secret, le Conseil Municipal désigne pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en sus du Maire, Président de droit :

- Mme Brigitte TESSON
- Mme Annie COMPARAT
- Mme Dominique MAESTRIPIERI
- Mme Hortense DE BEAUCHAINE
- Mme Dominique HORDENNEAU
- M. Didier VASSET

4 - INDEMNITES DE FONCTIONS

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 14 avril 2014 concernant les indemnités de fonctions des élus municipaux, de fixer l'indemnité de fonction du Maire à 43,55 % de l'indice brut 1015, ce montant sera majoré de 20 % et de 25 %, de fixer l'indemnité de fonction de Monsieur Armel PECHEUL, Monsieur Geoffroy de BAYNAST, Madame Pascale BALLE, Madame Claire LEGRAND, Monsieur Guénaël SEVENO, Adjoints à 20,10 % de l'indice brut 1015, ce montant sera majoré de 20 % et de 25 %, de fixer l'indemnité de fonction de Madame Brigitte TESSON, Madame Annie COMPARAT, Monsieur Michel BAUDUIN, Monsieur Dominique TENAUD Adjoints à 19,30 % de l'indice brut 1015, ce montant sera majoré de 20 % et de 25 %, de fixer l'indemnité de fonction de Monsieur Yvan KERVENKA Conseiller Municipal délégué à 29,10 % de l'indice brut 1015, de fixer l'indemnité de fonction à Monsieur Jean Marie BELLE et Monsieur Gérard MONGELLAZ, conseillers municipaux délégués à 23,60 % de l'IB 1015, de fixer l'indemnité de fonction à Madame Catherine BLAIN et Madame Dominique MAESTRIPIERI conseillers municipaux délégués à 7,2% de l'IB 1015.

- RESSOURCES HUMAINES -

5 - PERSONNEL COMMUNAL – BESOINS OCCASIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2014

Le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois occasionnels, qui prendra effet au 01/09/2014 pour toute la durée de l'année scolaire 2014/2015, autorise Monsieur le Maire à recruter des agents non titulaires pour faire face aux besoins ponctuels, décide de fixer leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

7 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DES AGENTS SOCIAUX DU CCAS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec le CCAS la convention de mise à disposition des agents sociaux employés par cet établissement au profit des services de la Ville.

- FINANCES -

8 - FINANCES COMMUNALES – EXERCICE BUDGETAIRE 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 et autorise les écritures budgétaires.

- ADMINISTRATION GENERALE -

9 - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS – ANNEE 2013 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des rapports des délégataires de services publics pour l'année 2013.

10 - CONVOCATION ELECTRONIQUE

Le Conseil Municipal accepte le principe de la dématérialisation de l'envoi des convocations et rapports associés aux élus.

11 - PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA S.E.M. « VENDEE EXPANSION » ET DE LA S.P.L. « AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches utiles afin que la Ville puisse retrouver des participations au sein du capital de chacune de ces deux sociétés.

- VOIRIE – ASSAINISSEMENT -

12 - RUE DES TULIPES – RESIDENCE DU PARC – RETROCESSION DU POSTE DE REFOULEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLONNES

Le Conseil Municipal décide de rétrocéder à la Communauté de Communes des Olonnes la gestion et l'entretien du poste de relèvement – résidence du Parc, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

- ACTIVITES SPORTIVES -

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LES ASSOCIATIONS SABLAISES POUR L'ANIMATION ESTIVALE DU REMBLAI

Le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations sablaises suivantes qui se sont portées volontaires :

- Archers Sablais
- Cercle d'Echecs
- Pays des Olonnes Basket
- SEC Athlétisme
- Tennis Club Sablais
- TVEC85
- Twirling Club Sablais

Le Conseil Municipal décide également d'apporter à ces associations un soutien financier sous forme d'une rémunération des prestations assurées correspondant à 100 € la soirée, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

14 - CRITERIUM DE TENNIS DE 2EME SERIE - 2014

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables et la Ligue de Tennis des Pays de la Loire, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, et décide d'attribuer une subvention de 3 300 €.

- EDUCATION – JEUNESSE -

15 - LES ESCALES - CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE D'ORBESTIER AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve la convention entre la ville des Sables d'Olonne et l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté d'Orbestier au titre de l'année scolaire 2014/2015 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

- CULTURE - ANIMATION -

16 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUEE A LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN FAVEUR DU MUSEE DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la participation financière allouée à la ville des SABLES D'OLONNE en faveur du musée de l'Abbaye Sainte-Croix et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

17 - MUSEE – ORGANISATION DE L'EXPOSITION « JEAN-LUC FAVERO - SUPERNATURE »

Le Conseil Municipal approuve le contrat entre Jean-Luc Favéro et la Ville des Sables d'Olonne concernant l'organisation de l'exposition Supernature et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

18 - MUSEE – ORGANISATION DE L'EXPOSITION « LES CHEMINS DE L'ABSTRACTION : DE KANDINSKY A KAPOOR »

Le Conseil Municipal décide de valider la convention entre la ville des Sables d'Olonne et la Ville de Nantes qui définit les modalités de ce partenariat, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention et toutes les pièces afférentes à son exécution.

19 - MUSEE – TARIFS 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs du musée pour l'année 2014/2015.

20 - TARIFS SAISON CULTURELLE 2014/2015

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de la saison culturelle pour l'année 2014/2015.

21 - LOCATION DE SALLES – AMICALE LAÏQUE – TARIF AUDITORIUM

Le Conseil Municipal décide d'appliquer à titre dérogatoire le tarif de 209,40 € pour la location de l'Auditorium Saint-Michel pour la représentation théâtrale de l'Amicale Laïque dans le cadre du printemps de la laïcité.

22 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION NEUVIL'EW JAZZ

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat culturel avec l'association NEUVIL' EW JAZZ pour le spectacle qui se tiendra le 14 juillet 2014 au jardin du tribunal, approuve la prise en charge par la ville de moyens matériels et d'attribuer une subvention de 500 €, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

23 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION VAGUE DE JAZZ

Le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat avec l'association VAGUE DE JAZZ pour l'organisation des 11 spectacles de musique jazz qui se tiendront au jardin du tribunal, musée de l'abbaye Sainte Croix et prieuré Saint Nicolas, approuve la prise en charge par la ville des moyens suivants : mise à disposition du jardin du tribunal, musée et prieuré Saint Nicolas et du personnel technique, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

24 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION LA COMMUNE LIBRE DE LA CHAUME POUR L'ORGANISATION DE « LA GRANDE BORDEE » 2014

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association « La Commune Libre de la Chaume », autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, et décide de verser à la Commune Libre de la Chaume une subvention de 6 000 €.

25 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION GROUPE FOLKLORIQUE LE NOUCH

Le Conseil Municipal approuve les conventions de partenariat culturel avec l'association Groupe Folklorique le Nouch pour les spectacles qui se tiendront les 21 juillet et 23 août 2014 au jardin du tribunal, approuve la prise en charge par la ville de moyens matériels et décide d'attribuer une subvention de 500 € par spectacle, soit 1 000€ à l'association Groupe Folklorique le Nouch, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

26 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION SALSA SON POUR L'ORGANISATION DU « 6EME FESTIVAL SALSA DEL MAR »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association Salsa son, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et décide de verser à l'association Salsa son une subvention de 6 000 €.

27 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'AERO-CLUB DE LA VENDEE

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'association « l'Aéro Club de la Vendée » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

28 - LOCATIONS DE SALLES – SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 345,40 € à l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles des Sables d'Olonne.

- CADRE DE VIE – URBANISME – BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE – AFFAIRES FONCIERES -

29 - RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'EGLISE NOTRE DAME DU BON PORT – APPROBATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION – APPEL D'OFFRES DE MAITRISE D'ŒUVRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame du Bon Port d'un montant de 2 155 000 € HT, autorise le Maire à lancer l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre et à signer le marché à intervenir, et décide de solliciter l'aide financière de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Vendée.

30 - SYDEV – MISE EN PLACE DE BORNES A CHARGE

Le Conseil Municipal décide de valider le dispositif de mise en place des bornes de charge, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir, et décide de tester le disque vert sur une période de 2 ans à compter du 30 juin 2014.

31 - AIDES A L'HABITAT – ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE – ANNEE 2014

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du Pôle d'Aides à l'Habitat.

32 - AFFAIRES FONCIERES – RENONCIATION AU DEVOIEMENT DES RESEAUX SITUES BOULEVARD DE L'ILE VERTIME ET CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC LA SCI ATLANTIQUE LES SABLES

Le Conseil Municipal décide de renoncer au dévoiement du réseau d'eaux pluviales et de signer le protocole d'accord, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de création d'une servitude de passage des canalisations d'eaux pluviales ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*

* *